

Ambulanciers : derrière les pseudo-propositions des employeurs et du ministère, le refus persistant de reconnaître ces professionnels

La Fédération FO des Personnels des Services Publics et de Santé (FO-SPSS) s'est prononcée sur le projet de décret et d'arrêté relatifs à la profession d'ambulancier, examinés lors du Haut Conseil des Professions Paramédicales (HCPP) du 14 avril, censés répondre aux difficultés de recrutement.

Sous couvert d'« attractivité », ces textes se limitaient à abaisser les conditions d'accès à la profession : formation dès 17 ans, conduite avec un permis probatoire, élargissement du vivier. Pour FO, il s'agit de mesures superficielles, déconnectées du terrain et potentiellement dangereuses.

À cette occasion, FO a porté une déclaration claire sur les causes réelles de la crise : la faiblesse des rémunérations et la dégradation des conditions de travail. Cette analyse a été largement partagée lors des débats du HCPP, conduisant la majorité des organisations syndicales à s'y rallier.

Une crise connue et ignorée

Pour FO, la situation des ambulanciers n'a rien de nouveau. Elle résulte de choix politiques et d'un refus persistant de reconnaître cette profession à sa juste valeur.

FO rappelle avoir obtenu, lors du Ségur de la santé, la réingénierie et l'intégration dans la filière soignante. Mais, faute de traduction salariale et statutaire, cette avancée est restée incomplète.

Aujourd'hui, les conséquences sont visibles : pénurie de professionnels, désaffection des formations, turn-over élevé.

Cette situation est d'autant plus incompréhensible alors que les gouvernements successifs ont imposé aux établissements de santé la baisse des durées moyennes de séjour, et toujours plus de médecine et de chirurgie ambulatoire qui accentuent très fortement le besoin de transport sanitaire !

Un projet à côté du problème

Autoriser la conduite avec un permis probatoire, même encadrée, pose des questions majeures de sécurité, largement soulevées au Haut Conseil : maturité des conducteurs, capital de points limité, évolution possible de l'état des patients. Le vote a confirmé ce rejet : **une majorité d'organisations syndicales s'est opposée aux textes (14 contre, 8 pour, 6 abstentions).**

La seule réponse : reconnaissance et revalorisation

Pour FO, l'attractivité passe par des actes :

- Revalorisation salariale ;
- Reconnaissance statutaire ;
- Amélioration des conditions de travail.

Pour les ambulanciers de la Fonction Publique Hospitalière, FO exige notamment : le reclassement en catégorie B, le bénéfice des primes de sujétion (comme les AS, AP, AES), et l'intégration en catégorie active à la CNRACL.

FO interpelle le gouvernement et les employeurs

Lors de ce HCPP, FO a de nouveau appelé le gouvernement à assumer ses engagements du Ségur de la Santé et à cesser de botter en touche la question salariale. Elle demande également aux employeurs privés d'ouvrir enfin de véritables négociations.

Le Secrétariat Fédéral

Paris, le 16 avril 2026

Fédération des Personnels
des Services Publics et
des Services de Santé
Force Ouvrière

www.fo-publics-sante.org
fo.sante-sociaux@fosps.com
fo.territoriaux@fosps.com

Tél. : 01 44 01 06 00

153 - 155 rue de Rome
75017 PARIS